



Terre de talents

Maison Pour Tous des Amonts

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le 6 MARS 2024
- affiché en mairie le 6 MARS 2024
- notifié le 6 MARS 2024

Pour le Maire et par délégation
La Directrice générale des services
Karine COMBAUD

DÉCISION n°2024/081

Objet : Convention d'occupation pour la mise à disposition d'une exposition du 3 au 27 avril 2024 au Centre social Ouest - MPT des Amonts - Didier WATRIN - Exposant

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu l'article 1 du décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 relatif aux marchés publics dont le seuil est inférieur à 40 000 euros HT et l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que, dans le cadre de l'axe « Mieux vivre ensemble dans son quartier » et de l'objectif « Soutenir la participation et l'implication des habitants » de son projet social, le Centre social Ouest - Maison Pour Tous des Amonts souhaite organiser une exposition des œuvres de M. Didier WATRIN du 3 au 27 avril 2024 ;

Considérant l'intérêt de proposer cette exposition aux habitants au Centre social Ouest - Maison Pour Tous des Amonts du 3 au 27 avril 2024 ;

Considérant que M. Didier WATRIN en sa qualité d'exposant est le mieux placé pour répondre à cette demande ;

DECIDE

Article 1

De signer une convention de mise à disposition à titre gracieux et précaire avec M. Didier WATRIN en sa qualité d'exposant, domicilié 6 avenue des Champs Lasniers aux ULIS (91940), pour l'exposition de ses œuvres, du 3 au 27 avril 2024, au Centre social Ouest - Maison Pour Tous des Amonts (dépôt des œuvres le 2 avril et retrait le 29 avril 2024).

Article 2

Les œuvres exposées au centre social Ouest - Maison Pour Tous des Amonts sont prêtées gracieusement par l'artiste M. Didier WATRIN le temps de l'exposition.

Article 3

La valeur des œuvres exposées est estimée à 5 450 euros TTC.

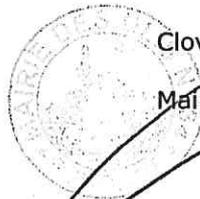
Article 4

La présente décision est annexée à la convention signée.

Article 5

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 27 février 2024



Clovis CASSAN

Maire des Ulis